



DIM. 09

AVRIL 2017

14H30

À Saint-Ouen-sur-Iton

2ème édition DUATHLON

**Individuel
ou
en équipe**



Course à pied : 5 kms

Circuit vélo : 10 kms

Course à pied : 2,5 kms

5€ par vélo

OUVERT À TOUS

Organisé par les communes de **L'Aigle**,
Saint-Ouen-sur-Iton et **Saint-Michel-Thubeuf**,
avec la collaboration du **vélo Club Aiglon**,
des Donneurs de Sang et **Union Cyclo Touriste Aiglonne**.

Renseignements et inscriptions au 02 33 84 44 44



VILLE-LAIGLE.FR

Règlement :

1— Organisation : Les Villes de L'Aigle, Saint Michel Thubeuf et Saint Ouen sur Iton, en partenariat avec le Vélo Club Aiglon, l'Union Cyclo-Touriste Aiglonne et les donateurs de sang, organisent le 9 avril 2017, un duathlon qui consiste à enchaîner une épreuve de course à pied de 5 kms, une épreuve cycliste de 10 kms et une épreuve de course à pied de 2.5 kms. Le départ sera donné à 14h30 à Saint Ouen sur Iton pour le 5 kms, à Saint Michel Thubeuf pour le 10 kms et à L'Aigle pour le 2.5 kms. L'arrivée aura lieu à L'Aigle, place de la mairie.

2— Inscriptions : aucune inscription sur place

L'inscription peut se faire, pour les majeurs, en individuel (enchaînement des trois épreuves), et pour tous, par équipe (en relais). Toutefois, pour chaque épreuve, la limite d'âge à respecter est la suivante : 5 kms : avoir 14 ans ou plus, 10 kms : avoir 10 ans ou plus, et 2.5 kms : avoir 12 ans ou plus. L'âge s'entend au jour de l'épreuve. Au moment de l'inscription, l'organisateur souscrit pour chaque participant, une assurance en responsabilité civile. Les participants ont la possibilité, à titre individuel, de souscrire une assurance de personne.

Lieu d'inscription : Mairie de L'Aigle, du 1 mars au 7 avril 2017 à 17h00. Le nombre d'inscriptions est limité à 120 vélos. Le bulletin d'engagement est à déposer accompagné du droit d'inscription de 5 € par équipe par chèque exclusivement à l'ordre de Vélo Club Aiglon.

3— Engagement : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4— Parcours : Le parcours n'emprunte que des routes macadamisées. Le circuit n'est pas accessible aux handicapés en fauteuil roulant. Un poste de ravitaillement sera placé au 5 ème kilomètre et à l'arrivée. En cas de force majeure, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une partie ou la totalité de la manifestation, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Tout accompagnement, notamment en bicyclette ou roller, est interdit, sous peine de disqualification. Les participants doivent accomplir la distance sur l'itinéraire imposé et respecter les indications des commissaires de course.

5— Dépose vélos : Les vélos devront être déposés entre 12h00 et 13h30 à Saint Michel Thubeuf.

6— Sécurité : L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident. L'organisateur est assuré pour les risques civils mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.

Chaque participant devra se conformer au code de la route, arrêtés préfectoraux et municipaux et respecter les indications des signaleurs présents sur le parcours. La plus grande vigilance est demandée aux participants pour ne pas empiéter sur les zones de circulation et ne pas mettre en défaut la sécurité, mais également de ne pas jeter ses déchets, papiers, emballages sur la route et dans la nature. Pour la partie vélo, le port du casque homologué est obligatoire.

7—Droit à l'image : Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître le jour de l'épreuve.

10— Classement : Aucun classement n'est prévu sur la manifestation. Un lot sera remis à chaque participant.

11— Règlement : Tout concurrent reconnaît par son inscription avoir pris connaissance du présent règlement affiché le jour de l'épreuve et en accepte toutes les clauses. Ce règlement peut être adressé à tout concurrent qui en fera la demande écrite au secrétariat de l'épreuve.

Bulletin d'inscription

Individuel (obligatoirement majeur) :

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___ Courriel : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Fait à _____, le ___/___/2017.

Signature :

Par équipe :

	Equipier 1 Course 5 kms 14 ans et +	Equipier 2 Vélo 10 kms 10 ans et +	Equipier 3 Course 2,5 kms 12 ans et +
NOM :			
Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Téléphone :			
Courriel			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Date : _____ _____ _____ / ___/___/2017

Signature :

Pour les mineurs, signature
du responsable légal :